

L'ECHO DE DANNE NATURE N°11



EDITO

« **Ensemble on est plus fort** », chacun a déjà entendu ce proverbe. A Danne, ce ne sont pas que des mots, on le transforme en actions :

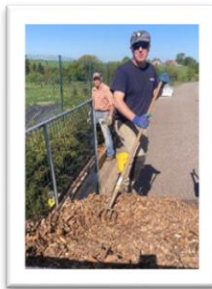
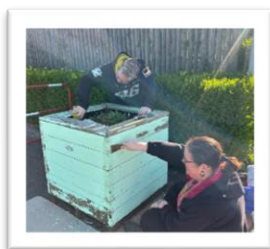
Ensemble on est plus fort pour nettoyer et embellir notre village. Un grand merci à la cinquantaine de bénévoles qui ont participé à la demi-journée citoyenne le 25 avril,

Ensemble on est plus fort pour lutter contre le frelon asiatique. Nous allons faire un focus particulier sur le frelon à pattes jaunes (*Vespa velutina*) dont l'invasion est une réalité, depuis ce printemps, sur notre commune.

Ensemble on est plus fort pour continuer les projets en faveur de la biodiversité, grâce aux membres très actifs de la Commission Environnement. Nous vous partagerons les derniers aménagements faits depuis le précédent numéro.

Ensemble on est plus fort pour aménager des nichoirs à chauve-souris. Un beau projet mené par les jeunes du CLJ avec la participation active de Patrick Hamann.

Bonne lecture,
La Commission Environnement



Les bénévoles en action lors de la ½ journée citoyenne



SUIVI DES PROJETS

Les haies :

Les différentes haies (stade, cimetière, lagune) se développent doucement mais sûrement.

Lagune : les ifs commencent à bien masquer la lagune. Une bordure a été posée et des copeaux ajoutés.



Aménagement de l'arrière de la nouvelle Mairie :

Une étude sera lancée dans les prochains mois pour aménager cet espace.



Rue du Roth :

L'embellissement de cette zone s'est poursuivi lors de la 1/2 journée citoyenne avec la mise en place de copeaux et maintenant, on laisse Dame Nature faire son travail.



Nouvelle Aire de Jeux :

Les arbres et arbustes plantés à l'automne ont tous repris. Lors de la 1/2 journée citoyenne de la terre a été ajoutée et sera engazonnée prochainement. Une planche maigre est en cours d'aménagement



LE FRELON ASIATIQUE :

Redoutable prédateur, il se nourrit d'insectes dont les **abeilles**, fragilisant ainsi la biodiversité et l'équilibre de nos écosystèmes.

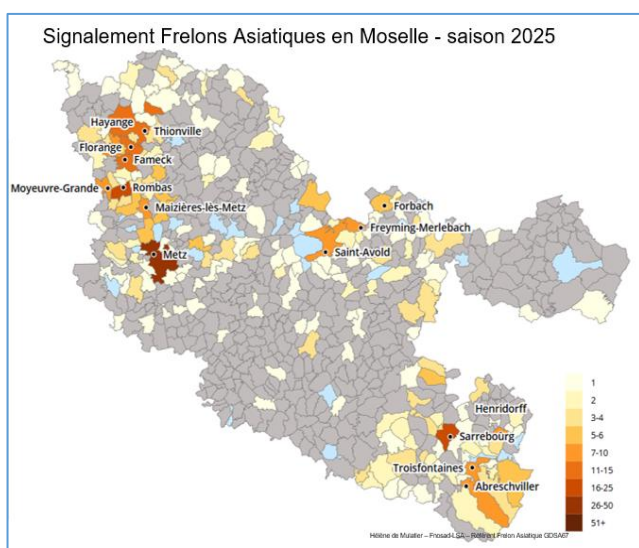
Il engendre aussi des dégâts dans les **vergers** en se nourrissant des fruits.

Pour **l'homme**, le danger est aussi bien réel, avec des piqûres potentiellement graves et une cohabitation de plus en plus difficile.

Face à ce fléau, la vigilance collective et des actions coordonnées deviennent indispensables. Protéger la nature, c'est aussi préserver notre propre sécurité et notre avenir. Nous allons vous donner un maximum d'information pour pouvoir agir de manière préventive.

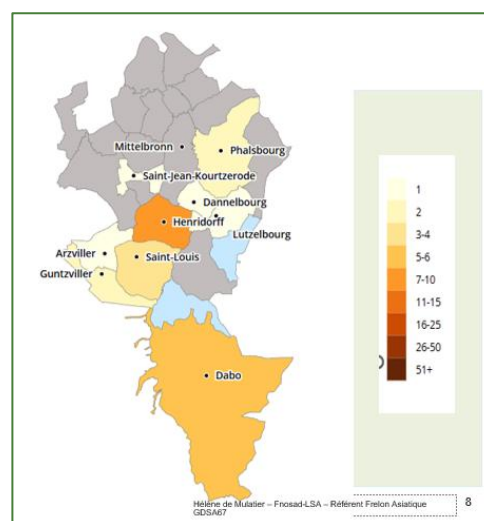
La colonie de frelons asiatiques regroupe une centaine de frelons autour d'une reine qui pond jusqu'à 3000 œufs au cours de sa vie. Les larves se développent en 20 jours environ pour devenir adulte. Le frelon vit environs 4 semaines à l'exception des femelles fécondées. Il est 100% diurne.

EN MOSELLE 2025



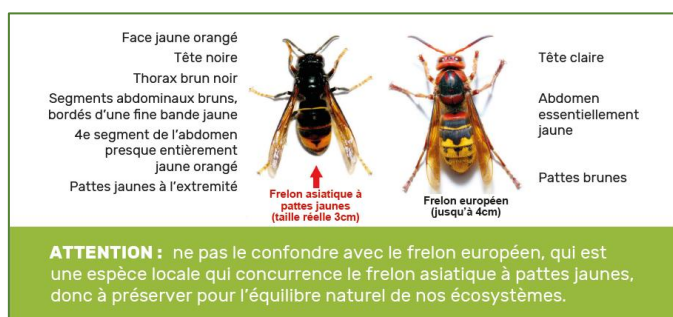
Nombre de nids signalés : 538
Nombre de nids détruits : 405
Communes impactées : 207 sur 725

COMCOM PAYS DE PHALSBURG 2025



Nombre de nids signalés 23
Nombre de nids détruits 18
Nombre de communes impactées : 9 sur 26

ASIATIQUE OU EUROPEEN ?



NID PRIMAIRE

Entre mars et mai, dans un endroit abrité, souvent à hauteur d'Homme, dans un buisson, un abri à bois, un garage, la fondatrice construit et s'occupe seule des larves dans un nid gros comme une orange.



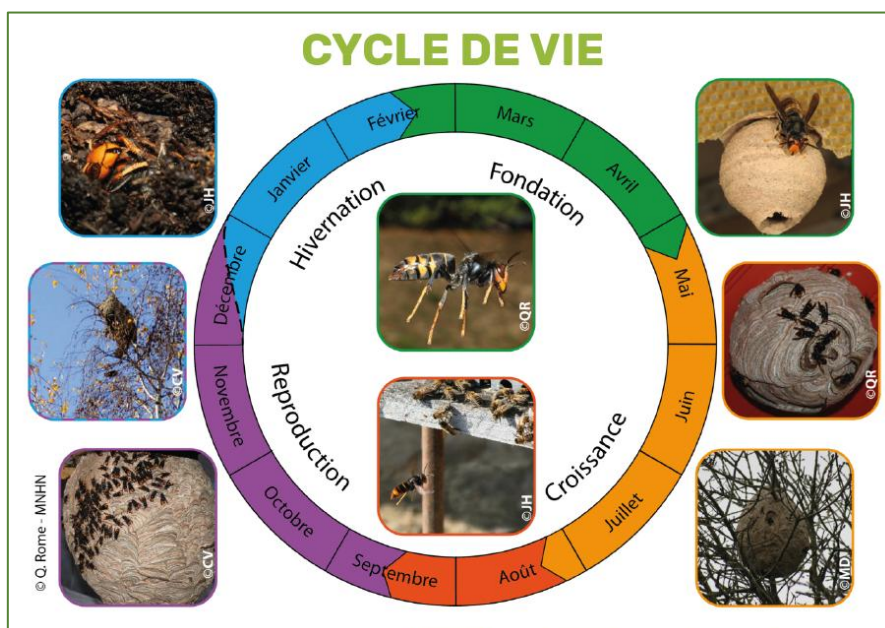
Entrée vers le bas.

NID SECONDAIRE

La colonie issue du nid primaire migre dès mai dans un nid secondaire en haut d'un arbre. Le nid peut alors atteindre 1m de haut et contenir 2 000 individus.



Entrée sur le côté.



PIEGEAGE

Pour limiter sa prolifération, il est important de piéger.

Deux périodes de piégeage avec des objectifs et des appâts différents :

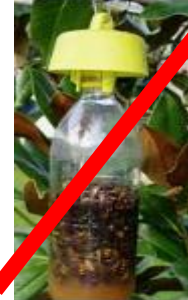
	1ère période	2 ^{ème} période
Période	entre le 15 février et le 31 mai	Juillet à septembre
Objectifs?	Piéger les reines fondatrices (reines fécondées) avant la formation des nouvelles colonies, cela limitera la population de frelons en automne	Protéger les ruchers et les vergers des attaques massives de frelons
Type d'appâts	Appât sucré : 1/3 vin blanc, 1/3 bière, 1/3 sirop fraise ou grenadine	Appâts protéinés (crevettes, poisson, viande) : pâté pour chat par exemple



Pièges :

Comme expliqué dans le précédent flyer, le piégeage doit se faire à l'aide de pièges sélectifs, qui empêchent au maximum que d'autres insectes soient piégés. **Un SUIVI de ces pièges doit être réalisé toutes les semaines IMPÉRATIVEMENT**, afin de compter les frelons asiatiques à pattes jaunes piégés, changer les appâts et libérer tous les autres insectes.

- Types de piège : Recommandés dans le cadre du plan national



Six pièges sélectifs ont été achetés par la commune et placés, début avril, autour du village de façon à ceinturer le village (il est recommandé de mettre des pièges tous les 400m). A ce jour, une **cinquantaine** de frelons ont été piégés, c'est autant de nid secondaire en moins. Pour rappel, ces pièges sont placés sur des terrains privés et il est important de ne pas les manipuler ou de les déplacer car les frelons peuvent encore être vivants. Soyez vigilant. Pensez à sensibiliser vos enfants aux risques de piqûres.



Récupération des 6 pièges par 3 de nos 6 piégeurs volontaires du village

Installation d'un piège :

Si vous avez déjà installé un piège, merci d'informer la mairie pour préciser l'emplacement du piège, le type de piège, et l'appât utilisé. Ces informations seront transmises au référent de la commune qui prendra contact avec vous pour faire le suivi.

De même si vous souhaitez fabriquer et installer un piège et souhaitez des conseils pour sa réalisation, définir son emplacement, prenez contact avec la Mairie.





DESTRUCTION DE NID

VOUS AVEZ VU UN NID OU DES FRELONS ASIATIQUES ?

Les frelons sont attirés par les fruits, les sodas, le parfum, les couleurs vives, ... Il ne faut pas écraser un frelon asiatique, cela déclenche une alerte chimique pouvant attirer d'autres frelons et provoquer une attaque collective si le nid est proche.

Signalez tout nid découvert (petit nid de printemps ou gros nid en hauteur) et toute observation importante de frelons sur : www.lefrelon.com ou en appelant la Mairie, en précisant le lieu exact (adresse ou repère) et en ajoutant une photo.

ATTENTION : la destruction de nids secondaires de frelons asiatiques est **strictement réservée à des professionnels**. Ne tentez en aucun cas de le détruire vous-même ! **Contactez la mairie** pour connaître le désinsectiseur agréé.



RESERVE DE BIOSPHERE DE MOSELLE SUD – SUITE

Souvenez-vous, suite à l'enquête réalisée par le Collectif Biodiversité du PETR, il était prévu l'installation d'un nichoir pour chouette effraie dans le clocher de notre église.

Mais à Danne, le clocher est trop étroit et le son de la sonnerie trop aigu. Du coup, ce sont finalement 2 nichoirs à chouette chevêche qui ont été installés dans des vergers privés.

La chevêche est inscrite sur la liste rouge de la faune menacée de France, dans la catégorie « en déclin ». Avec ces nichoirs, les chances de voir revenir la chouette chevêche sont plus importantes. Mais il faut souvent 2 ou 3 ans avant qu'un nichoir soit repéré et adopté.

La Chevêche fait partie des rapaces nocturnes les plus petits de France. Elle est de la taille d'un Merle noir (envergure 60cm). De couleur brun roux, elle est ponctuée de taches crème à l'exception de sa gorge claire visible lorsque l'oiseau est dressé. A l'arrière de la nuque, elle présente un V blanchâtre.

Il est très difficile de différencier le mâle de la femelle, leur plumage est similaire mais le mâle est généralement plus petit que la femelle. La durée de vie est de 10-12 ans en milieu naturel.



DES NICHOURS A CHAUVE-SOURIS PAR LE CLJ – suite...

Comme partagé lors du précédent numéro, les jeunes du CLJ, avec les précieux conseils de Patrick Hamann, se sont lancés dans la réalisation de 2 nichours destinés aux **chauves-souris**, ces discrets petits mammifères volants nocturnes avides d'insectes et notamment de moustiques (plusieurs centaines par nuit).

Ces nichours leur offrent un gîte en journée et même pour leurs longs mois d'hibernation. Cela compense l'absence des gîtes naturels tels que les arbres morts avec des cavités, les fissures des vieux bâtiments...

Ces animaux méritent aide et protection du fait de la disparition de leurs milieux et de la raréfaction des insectes, leur nourriture.

Les 2 nichours ont été mis en place, dans **le jardin de l'école** et **sur le mur arrière de l'église**, vous pourrez peut-être observer des occupants en levant les yeux lors de vos promenades crépusculaires.



Jardin de l'Ecole



Mur arrière de l'Eglise

3EME EDITION CONCOURS PHOTOS « LA NATURE A DANNE »

Il y a encore beaucoup de belles choses à photographier à Danne, et pour cette 3^{ème} édition, le thème sera « **Auprès de mes arbres** » : Arbre remarquable, singulier, coloré, avec des personnes, des animaux...



Petit rappel :

Ce concours s'adresse à tous les habitants de Danne.

C'est un concours sans prétention, nous ne sommes pas des professionnels, le jugement se fera selon des critères propres à chacun d'entre nous.

Les photos seront présentées le **samedi 4 Juillet lors de la Fête des Associations**, les plus belles réalisations seront récompensées.

Conditions : 3 photos maximum par famille limitées à 3Mo en indiquant le nom et l'adresse du photographe

Photos à envoyer en format numérique à l'adresse suivante : phamann20@gmail.com

Date limite de dépôt des photos : dimanche 21 juin 2026.

A VOS APPAREILS ! et BONNE CHANCE



REPONSE COURRIER DES LECTEURS

NON !

QUESTION : Peut-on utiliser du **vinaigre** ou de la **Javel** pour désherber ?

Ce que dit la loi Labbé :

Depuis 2019, les particuliers **n'ont plus le droit d'utiliser des pesticides chimiques de synthèse** dans leurs jardins. Pour le vinaigre et la javel, voici les recommandations :

- Vinaigre : **pas officiellement autorisé comme désherbant** car non homologué
 - Usage domestique toléré chez soi (nettoyage, etc.)
- Javel : **interdite pour désherber**
 - En plus, elle est toxique pour les sols et l'environnement.
- Mélange vinaigre + javel : interdit car **dangereux**
 - Mélanger les deux dégage du chlore gazeux toxique => jamais de mélange même à faible dose
 - Cela a provoqué de nombreuses intoxications, parfois graves.
- Restent autorisés uniquement :
 - produits de **biocontrôle**
 - produits utilisables en **agriculture biologique**
 - produits à **faible risque (EAJ)**.

Ce sont des produits à base des **matières actives naturelles** (acide pélagronique, acide acétique, etc.) et qui ont une **action de contact** (ils brûlent les feuilles, mais pas toujours les racines)

- Autres alternatives recommandées :
 - désherbage **mécanique** (binette, eau bouillante)
 - paillage



Comment reconnaître un vrai produit EAJ ?

Sur l'étiquette, il doit y avoir :

- mention "**Emploi autorisé dans les jardins**"
- ou "**utilisable en agriculture biologique**"
- un numéro d'**AMM (autorisation de mise sur le marché)**

En résumé, quel produit utilisé dans mon jardin ? :

- Un produit EAJ = homologué + testé + étiqueté = **autorisé**
- Un produit "maison" (vinaigre pur, sel, javel...) = **pas autorisé**

